



MAIRIE D'EDERN
29510 EDERN - Finistère
☎ 02.98.57.93.22 * 📠 02.98.57.73.20
📞 06.42.91.56.14
mairie@edern.fr - www.edern.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

n° 2026/26
Le 3 avril 2026

Le Maire de la commune d'EDERN,

Vu le nouveau Code de la Route et plus particulièrement les articles L 411-1 à L 411-7, R 411-25 et R 411-27, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la Voirie routière et particulièrement les articles L 113-1, L 115-1 et L 116-2,
Vu le décret N°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de sécurité routière et modifiant certaines dispositions du Code la Route,
Vu l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 portant sur la signalisation routière modifié en dernier lieu par arrêté interministériel en date du 16 mai 2001,

Considérant qu'il importe d'assurer et de prévenir la sécurité des usagers et des riverains sur les lieux concernés,

Considérant la demande, présentée par l'entreprise COLAS, d'autorisation d'entreprendre des interventions sur la chaussée dans le cadre des travaux de renouvellement du Réseau d'Eaux Pluviales et d'Alimentation en Eau Potable.

Considérant que des déviations doivent être installées rue des Ecoles

ARRETE

Article 1 : Les services de l'entreprise COLAS sont autorisés à effectuer des interventions temporaires sur la voie publique par demi-chaussée ou chaussée entière (selon la configuration et le type de travaux) et à interdire la circulation au droit des chantiers ou circulation alternée. Les services de COLAS peuvent à ce titre emprunter toutes les rues de la commune d'Edern.

Cet arrêté s'applique à la rue des ECOLES en la commune d'Edern durant 3 semaines, à partir du 13 avril 2026.

Article 2 : Les services de l'entreprise COLAS seront chargés de mettre en place une déviation suivant le plan joint, pour les véhicules légers par la rue de Kérilis ; Pour les poids lourds par Saint-Adrien et Le Niver.

La signalisation temporaire réglementaire sous son entière responsabilité ; le balisage et la protection du chantier devant être réalisés de jour comme de nuit avec la mise en place de feux tricolores (de part et d'autre de la rue concernée). Pour les interventions programmées, il y aura lieu de mettre en place une signalisation la veille au soir.

Article 3 : Les services de l'entreprise COLAS mettront en place, avant leur intervention, les déviations utiles, pour les véhicules légers par la rue de Kérilis, pour les poids lourds par Saint-Adrien et Le Niver, et selon un balisage défini contrairement avec les services municipaux.

Article 4 : Les services de l'entreprise COLAS devront prendre toutes les mesures nécessaires dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour :

- Ne pas gêner le trafic des véhicules et la continuité de la circulation piétonne ;
- Préserver de toute dégradation, les immeubles riverains, les ouvrages publics, ainsi que les véhicules en stationnement sur la voie publique ;
- Assurer la desserte et le libre accès des immeubles riverains, l'écoulement normal et continu des eaux de toute nature,
- Assurer l'accès permanent et libre aux bouches d'incendie, caniveaux, appareils d'éclairage, etc...

Article 5 : Lorsque la largeur du trottoir devra être réduite à moins de 1 m, les services de l'entreprise COLAS devront constituer un passage pour piétons, protégé de rambardes de sécurité pour permettre leur libre circulation.

Article 6 : Le maire, l'Adjoint délégué à la voirie et le directeur général des services de la commune d'Edern sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIEC,
- à l'entreprise COLAS,
- aux Services techniques de la Commune.

Le Maire,


Jean-Paul COZIEN

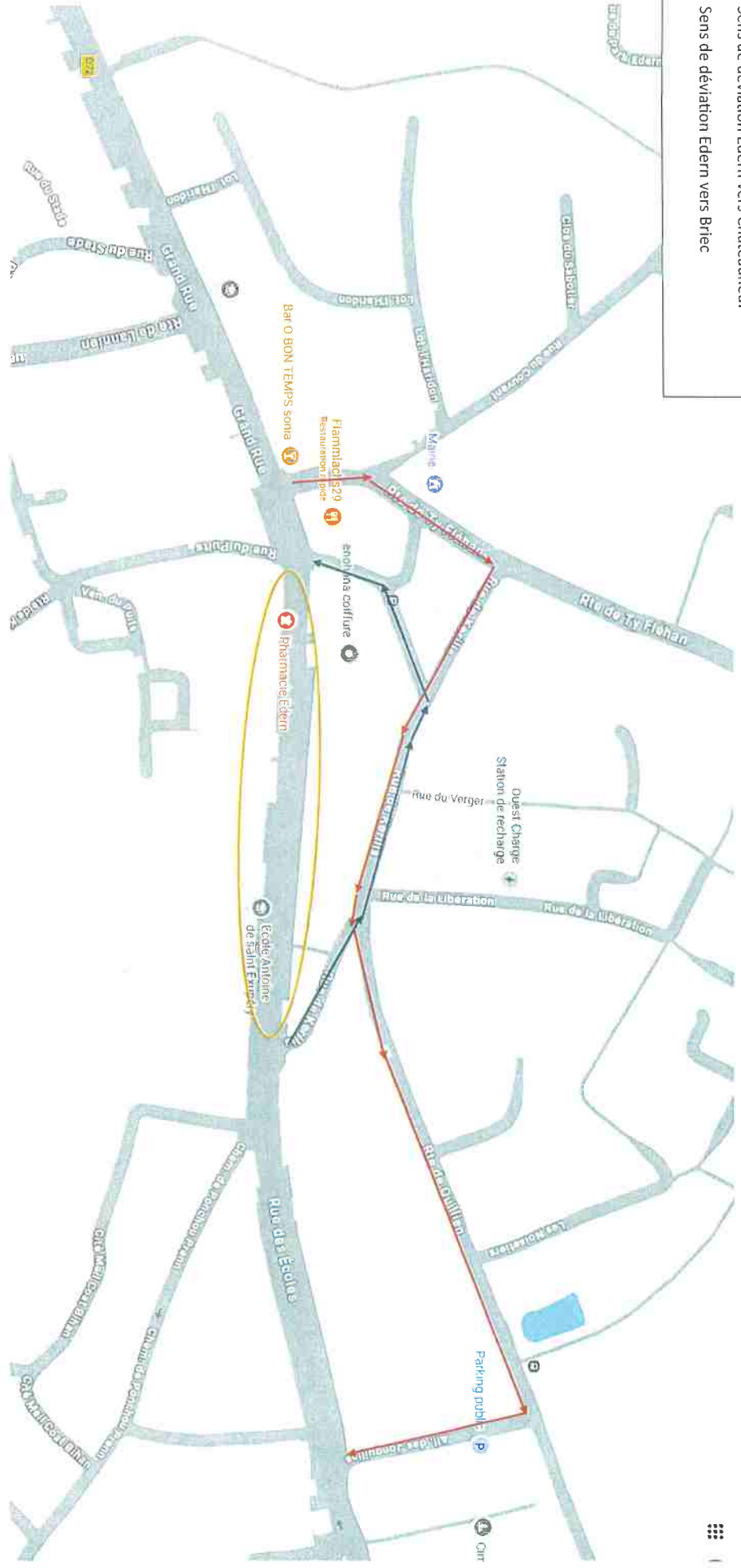


Renouvellement EP et AEP – rue des écoles à Edern

Itinéraire de déviation VL S8 et S9 puis alternat par feux

→ Sens de déviation Edern vers Chateaufeuif

← Sens de déviation Edern vers Brllec



Renouvellement EP et AEP – rue des écoles à Edern

Itinéraire de déviation Poids Lourds S8 et S9 puis itinéraire conseillé jusque la fin des travaux

